



Modification assignation

Par **Marilou64**, le **02/11/2021** à **02:37**

Bonjour,

J'ai été victime de vices cachés sur un véhicule d'occasion acheté il y a 11 mois chez un professionnel. La conciliation a échoué ce qui a entraîné un recours en justice. Une assignation a été transmise à la partie adverse par l'avocat saisi par la protection juridique. Ce véhicule acquis pour exercer mon activité créée 1 mois après, je n'ai pas pu démarrer. J'ai informé l'avocat qui m'a réclamé des pièces justificatives (déclaration de l'activité, revenus nuls, dépenses générées) mais il n'a pas évalué le préjudice ni demandé réparation. L'audience est prévue le 06/01/2022. Il ne me rappelle pas et ne répond pas au mail il y a 2 semaines. Comment rectifier l'assignation et dans quel délai ?

Merci de votre réponse.

Bien cordialement.

Par **miyako**, le **04/11/2021** à **16:16**

Bonsoir,

Il faudra refaire une nouvelle assignation avec la même date d'audience ,c'est à vous d'évaluer votre préjudice d'après les documents que vous avez envoyé à l'avocat.

Il faut faire cela au minimum 2 semaines avant l'audience prévue

Vous avez la possibilité de demander un jugement sans audience ,si votre adversaire est d'accord,cela a comme avantage d'avoir un jugement beaucoup plus rapide.

Cordialement

Par **Marilou64**, le **04/11/2021** à **19:35**

Bonjour

Je vous remercie de votre réponse qui me rassure.

Bien cordialement